

**Décision n° 2021-050  
portant organisation des bureaux de vote pour l'élection  
du directeur et directeur-adjoint du département d'informatique**

**Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2012-715 modifié du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;*

*Vu la décision n° 2021-044 portant organisation des élections des directeurs et directeurs adjoints du département d'Informatique ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés comme membres du bureau de vote du **site Monod** (Amphithéâtre B) le 30 juin 2021 :

- Présidente du bureau de vote :

Marine MUNIER, Direction des affaires juridiques et institutionnelles ;

- Assesseurs :

Stessy PETRUCCI, Direction des affaires juridiques et institutionnelle.

Jessica KUTCHUKIAN, Direction des affaires juridiques et institutionnelle.

**Article 2 :**

Le Directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, 15 juin 2021

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

**Diffusion :**

- affichage à la date de la signature, sur les panneaux réservés à cet effet ;
- internet, rubrique « actualités »

**Modalités de recours contre la présente décision :** en application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.